

GRAND LIVETTAZ

Dossier de
concertation

Octobre 2025



Sommaire

03 Édito

Les modalités de la concertation **04**

05 Le Grand Livettaz, une opportunité
exceptionnelle pour Bassens

Des contraintes identifiées
et des besoins partagés **06**

07 La philosophie du projet

PRÉSENTATION PAR SECTEURS

09 Secteur de la Livettaz

Secteur Chenavier **12**

14 Secteur Plaine

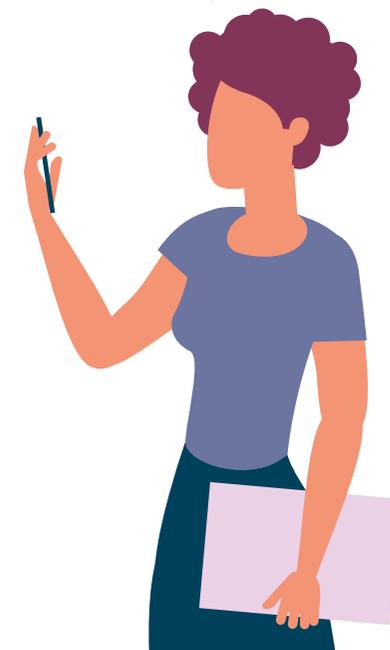
Secteur Chef-lieu **18**

AMÉLIORER
LES CONDITIONS D'ACCÈS,
UNE NÉCESSITÉ

21 Le diagnostic

Les enjeux **22**

23 Les pistes... de solutions



Édito



Bassens fait aujourd'hui partie des communes du Grand Chambéry qui connaissent la plus grande croissance démographique, notamment en raison de sa situation stratégique et des projets de requalifications urbaines. C'est un fait qui doit rester une chance, une opportunité, car nous avons la capacité de nous en saisir.

Le projet du Grand Livettaz représente justement cette opportunité de réaliser, de créer ce cœur de ville qui n'existait pas à Bassens et avec un urbanisme réfléchi, maîtrisé et respectueux de notre environnement afin d'offrir une qualité de vie renouvelée à nos concitoyens

Une nouvelle page s'ouvre sur la réflexion autour de ce projet. Le vote négatif sur la poursuite du projet de pôle scolaire au Chef-lieu rebat les cartes d'une réflexion qui avait été d'abord pensée avec cette donnée d'entrée.

La concertation qui a déjà eu lieu sur le projet a permis de riches échanges ainsi que les débats en intercommissions réunissant les élus de tous bords.

Il convient de poursuivre cette dynamique avec de nouvelles hypothèses concernant le pôle scolaire et surtout optimiser les cinq mois de travail que nous avons devant nous avant les prochaines élections municipales.

Il s'agit à l'issue de cette période, non pas de rendre un projet définitif, mais bien un document d'aide à la décision pour la prochaine équipe municipale quelle qu'elle soit.

C'est pour cela que la participation de tous et le dialogue le plus large sont essentiels car ce projet concerne l'avenir et la qualité de vie de Bassens et de tous les Bassinots.

Catherine Anxionnaz,
Maire de Bassens

Les modalités de la concertation

2 dates de concertation au choix

Mercredi 29 octobre de 14h à 18h

Samedi 8 novembre de 9h à 13h

Sur inscription : 50 personnes par date

1 temps de déambulation/explication (2h)

Présentation guidée des scénarios à retravailler à la suite de la remise en question de la localisation d'un pôle scolaire.

1 temps d'ateliers sur 2 thèmes (1h30)

- Projet urbain et site(s) des écoles
- Mobilité

Selon le nombre de demandes, une troisième date pourra être envisagée.



Quelles suites ?

À l'issue de ces 2 temps de concertation, le groupement TGTFP travaillera sur les différentes faisabilités architecturales pour le groupe scolaire et en évaluera les incidences sur le projet urbain du Grand Livettaz. Fin 2025/début 2026, ces différentes études de faisabilité pourront être présentées aux habitants. Elles serviront d'aide à la décision pour la prochaine équipe municipale.

Pédagogie autour du document présent

Le dossier qui vous est proposé aujourd'hui présente la réflexion urbanistique, paysagère et environnementale établie par le groupement TGTFP* à la suite des étapes de concertation précédentes et avec comme donnée d'entrée la localisation d'un pôle scolaire au Chef-lieu.

À la suite du vote négatif sur la poursuite du projet de pôle scolaire au Chef-lieu, ces réflexions sont à réinterroger et retravailler au regard du nouveau contexte.

Pour chacun des secteurs – Chef-Lieu, Livettaz, Plaine, et Chenavier – vous trouverez la présentation des réflexions engagées avec les principes proposés par le groupement TGTFP et validés par les élus municipaux.

Vous trouverez dans la rubrique « Ce que vous en avez déjà dit » la synthèse des principales remarques et interrogations faites par les habitants au cours des étapes de concertation : réunion d'informations et ateliers du 3 mai 2023 (enjeux du Grand Livettaz), balade urbaine et ateliers du 25 octobre 2023 (diagnostic), réunion publique suivie d'ateliers du 14 février 2024 (présentation du diagnostic et des premières orientations).

Enfin, la rubrique « Et si... » présente pour chaque secteur, les enjeux et les questions liés à l'emplacement des écoles ou pôle scolaire.

Ce document doit servir de référentiel à ces nouvelles réflexions. Ce n'est en aucun cas la présentation d'un programme figé.

* Le groupement mené par TGTFP est composé de : Atelier des cairns, BETIP, Oasiis, Citare, Evinerude, Philippe Bassetti.



Le Grand Livettaz, une opportunité exceptionnelle pour Bassens

Le site de la Livettaz a été acquis par l'Établissement Public Foncier Local de Savoie pour le compte de la commune en octobre 2022. Cette acquisition a évité une vente du site à des opérateurs privés dont les projets n'auraient pas forcément été en phase avec les souhaits de la commune et des habitants.

La maîtrise du développement de ce secteur revêt un enjeu stratégique pour la commune. C'est une opportunité exceptionnelle pour définir, dessiner et organiser la future centralité de Bassens en maîtrisant l'urbanisme et en privilégiant la qualité de vie.

À l'articulation de la plaine et du coteau, l'ouverture du site de la Livettaz doit recréer du lien entre les différents secteurs de la commune. Il s'agit d'offrir une programmation raisonnée, dans un cadre unique conféré par le patrimoine bâti et végétal existant.

C'est ainsi qu'est née la volonté de réfléchir au projet urbain global du Grand Livettaz à l'échelle des secteurs de la Livettaz, du Chef-lieu, de la Plaine et de Chenavier, répondant aux besoins des Bassinotes et des Bassinots notamment dans leur parcours résidentiel.

Un projet sur 15 ans, une volonté de maîtrise

L'achat du site de la Livettaz représente un impact financier important de 19,6 M€ d'achat foncier auquel il convient d'ajouter les frais de portage cumulés d'ici à 2028 de 993 640,70 € TTC et les frais de notaire de 189 529,50 € TTC. Le capital remboursé au 20/10/25 est de 735 849,85 €. Le projet global du Grand Livettaz a pour objectif de réduire cet impact grâce à des droits à construire, mais sans sacrifier la qualité de vie en maîtrisant le ratio logements/équipements/espaces verts et publics.

Il a été décidé pour cela de ne pas dépasser la construction de 380 logements sur le site historique de la Livettaz et d'avoir une programmation globale de 900 logements (pour information, il aurait fallu 1 700 logements pour compenser l'achat de la Livettaz !). Pour mémoire, des opérateurs immobiliers proposaient plus de 500 logements sur le site historique de la Livettaz. L'objectif de la commune est de trouver des partenaires financiers publics pour l'accompagner dans ce projet

Avec ce chiffre de 900 logements sur 15 ans, le projet maintient la tendance actuelle de construction d'une centaine de logements par an sur la commune.

Une étude environnementale exhaustive

L'étude environnementale menée par le cabinet Evinerude a permis de dresser l'inventaire faune-flore complet du secteur et de déterminer l'ensemble des corridors écologiques existants. Cette étude ainsi que la volonté politique de la commune ont permis au groupement TGTFP de parfaitement prendre en compte les espaces naturels à préserver et de créer de nouveaux corridors écologiques dans son projet.

Une étude urbanistique approfondie

Un travail important a déjà été réalisé par le groupement TGTFP. Deux temps de concertation ainsi que des intercommissions ont eu lieu et ont également enrichi ce travail. Il convient de réinterroger cette réflexion au regard des différentes hypothèses de localisation d'un pôle scolaire ou des écoles en se servant de ce travail comme référentiel.

Des contraintes identifiées et des besoins partagés

Un dialogue avancé

Les études menées, les temps de concertation ainsi que des intercommissions réunissant tous les élus ont identifié des contraintes et permis de définir des besoins qui font consensus et qui doivent être pris en compte dans toute nouvelle hypothèse d'aménagement du Grand Livettaz.

Créer, innover, développer

- Création de liens entre quartiers
- Création d'une place publique ouverte sur l'avenue de Bassens
- Création de commerces de proximité
- Création d'un pôle culturel (médiathèque, école de musique, école de danse...)
- Création d'un pôle associatif
- Maison de santé
- Maintien du Multi-accueil
- Installation d'un front bâti le long de l'avenue Longefand pour sa nouvelle urbanité

Ouvrir

- Conservation des murs d'enceinte d'origine à l'est et à l'ouest
- Suppression partielle des murs d'enceinte d'origine au nord (voir ABF)
- Suppression partielle des murs d'enceinte récentes au sud, côté avenue de Longefand,
- Suppression des murs d'enceinte d'origine au sud, côté rue de Longefand, en séparation Plaine

Préserver, conserver, valoriser

Le patrimoine

- Conservation du parc
- Conservation des bâtiments d'origine inscrits aux monuments historiques (façade et toiture)
- Démolition d'une majorité des bâtiments non inscrits
- Revalorisation de la mairie, de la police municipale et des salles d'exposition à la ferme de Bressieux
- Mise en valeur du patrimoine historique du Chef-lieu (école, église)

Les espaces naturels

- Création d'un jardin de pluie pour une gestion des eaux pluviales
- Création de passerelles pour créer une nouvelle limite spatiale à la place du mur
- Développement des mobilités douces selon deux nouveaux axes nord-sud
- Préservation du pré sous la ferme de Bressieux
 - Création d'un bassin de rétention dans le pré et d'un verger (en cours de réalisation)
 - Extension des jardins familiaux à Sadier pour une entrée verte de Bassens et mise en valeur des jardins familiaux côté plaine grâce à un belvédère

Se déplacer

- Requalification de l'avenue de Bassens
- Requalification de l'avenue de Longefand
- Traitement du giratoire Longefand – Avenue de Bassens
- Projet de liaisons interquartiers continues piétons/cycles

La philosophie du projet

Mémoire, avenir et lien au cœur de la réflexion du groupement TGTFP

Le projet de Grand Livettaz s'inscrit dans un contexte singulier : la transformation d'un ancien site hospitalier, profondément ancré dans la mémoire du territoire. Il incarne une part emblématique de l'histoire de la commune et de sa vocation sanitaire et sociale. Il devient aujourd'hui un levier de transformation, non pas isolé, mais intégré à un périmètre élargi où l'ensemble du tissu urbain se réinvente.

Le site historique de la Livettaz n'est pas le seul à posséder une identité forte et saisissante. La Ferme, le château de Bressieux, l'allée des platanes, l'église Saint-Barthélemy, l'ancien prieuré, etc., sont autant de marqueurs du territoire de Bassens, porteurs d'une valeur mémorielle qui dépasse l'échelle communale. Pourtant, ces patrimoines exceptionnels, posés tels des objets solitaires, peinent à entrer en résonance.

Le principe de la constellation

Le projet propose la figure d'une constellation : cinq lieux, cinq ambiances, cinq fonctions, mis en relation par un parcours commun, par des complémentarités programmatiques et par des identités singulières. Reliés et réinscrits dans un faisceau de relations à différentes échelles, ces lieux diffuseront un véritable effet de centralité, fondé sur des synergies rayonnantes, ce qui ne serait pas possible si la centralité était réduite au seul site de la Livettaz.

Aucun lieu ne domine l'autre. Tous participent à un équilibre fondé sur la relation, la complémentarité et la diversité.





Présentation par secteur

Secteur de la Livettaz

Le respect d'un site historique qui doit s'ouvrir

La commune a décidé de limiter le développement du site de la Livettaz à 380 logements au maximum. Cette limite contraint fortement la densité et renforce le choix d'un aménagement qualitatif sur ce site emblématique.

Un enjeu majeur est la nécessité d'ouvrir le site. La création de nouvelles traversées et d'entrées plus généreuses évite de créer un quartier fermé et réservé avec un risque d'entre-soi.

Cette ouverture passe par la démolition de certaines parties du mur d'enceinte. C'est une discussion en cours avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Des bâtiments totems, légèrement plus hauts (R+4), sont prévus à des points stratégiques pour marquer les entrées et créer des repères urbains.

Deux scénarios ont été élaborés pour ce secteur : scénario "symétrie" et scénario "habiter les murs".

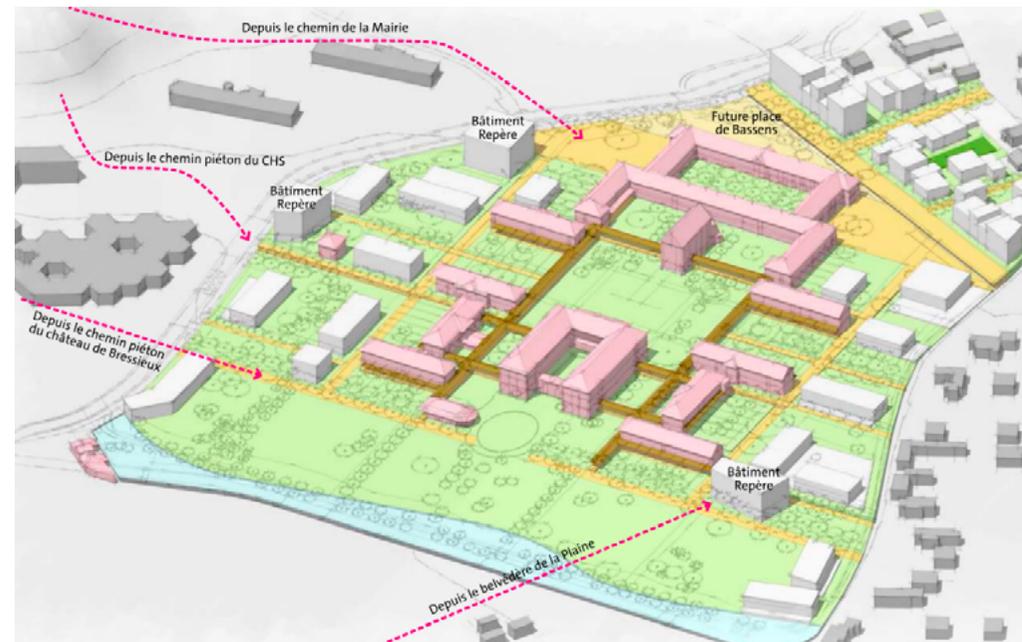
Dans chacun de ces scénarios, la partie centrale du site, la plus emblématique avec ses galeries, restera dédiée à l'usage de tous les Bassinots.

Scénario 1 : Symétrie

Ce scénario propose de construire les nouveaux bâtiments dans la continuité du système d'organisation existant, dans une logique de symétrie.

Scénario 1 en chiffres

- **Total nombre de logements :** 360 dont
 - 105 logements réhabilités (6 852 m²)
 - 255 nouveaux logements (16 609 m²)
- **Bureaux :** 3 692 m²
- **Commerces et services :** 2 500 m²
- **Équipements :** 1 500 m²
- **Nombre de places de stationnement :**
 - ratio 1 sans mutualisation : 570
 - ratio 1,3 sans mutualisation : 689
- **Espaces publics :** 53 172 m² dont 27 684 m² du parc (55 %)



Secteur de la Livettaz

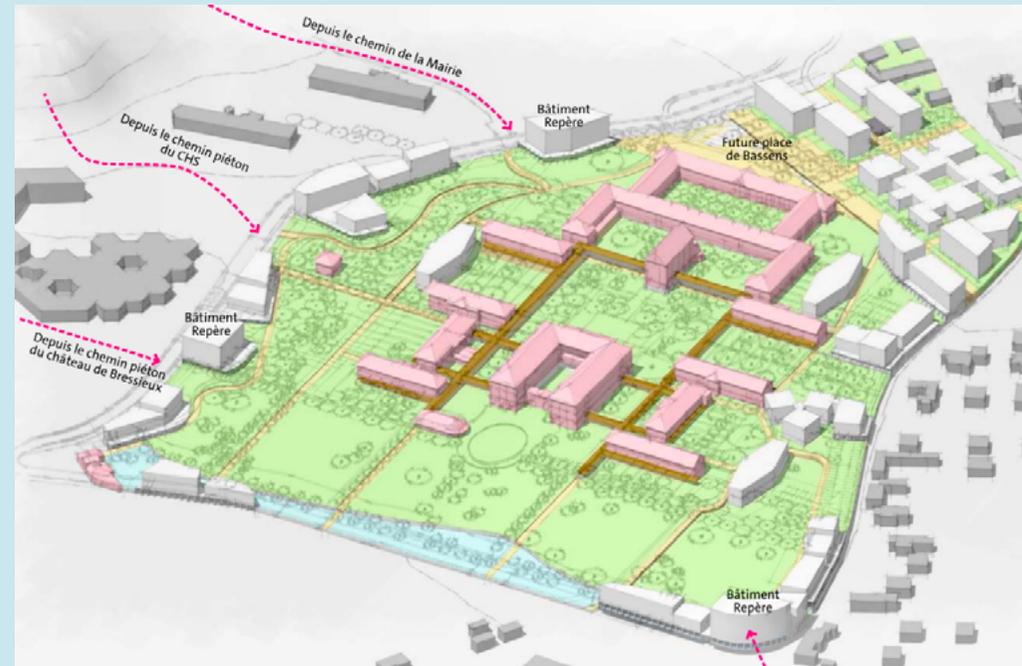
Scénario 2 : Habiter les murs

« Habiter les murs » propose de construire les nouveaux bâtiments le long des murs d'enceinte proposant des espaces végétalisés installés le long des nouveaux axes de mobilités douces nord-sud, dans le prolongement du parc. Cette proposition atypique fait écho à l'ambiance mystérieuse du site et permet de valoriser le patrimoine en offrant des vues sur le cœur historique depuis chaque logement. Sur le plan opérationnel, il offre plus de flexibilité, permettant un phasage plus aisé et la sollicitation de plusieurs promoteurs pour différents lots.



Scénario 2 en chiffres

- **Total nombre de logements : 369** dont
 - 105 logements réhabilités (6 852 m²)
 - 264 nouveaux logements (17 146 m²)
- **Bureaux :** 3 692 m²
- **Commerces et services :** 2 500 m²
- **Équipements :** 1 500 m²
- **Nombre de places de stationnement :**
 - ratio 1 sans mutualisation : 580
 - ratio 1,3 sans mutualisation : 702
- **Espaces publics :** 51 667 m² dont 29 293 m² du parc (54 %)



Secteur de la Livettaz

À retenir sur la Livettaz

- **360 à 369 logements (jusqu'à R+4 maximum, uniquement pour les bâtiments totem ou « repères »)**
- **Une place au nord avec des commerces et services (cf. page suivante) + des équipements publics (école musique, danse, dessin et médiathèque)**
- **570 à 702 places de places de stationnement (1pl à 1,3 pl/logement + places équipements et services)**
- **Possibilité de faire 286 à 337 places de stationnement semi-enterrées (scénario 1) ou sous les pilotis (scénario 2) (mais ne répond pas au besoin)**
- **Parking silo de la Plaine pourrait compléter une partie mais seulement dans l'hypothèse 1pl/logement**
- **Limitation des circulations dans le cœur de la Livettaz avec des accès parking seulement sur les bords du site : proposition de la piétonnisation de la Livettaz**
- **54 à 55 % d'espaces publics avec le parc, 34 à 37 % d'espaces publics sans le parc (51 à 53 000 m² avec le parc) : Traversées en mobilité douce + lien GR96 + cœur d'ilots végétalisés + parc urbain + création place animée au nord**

L'aspect financier

Sur le secteur même de la Livettaz, on aboutit avec ces deux scénarios à -25 M€ de résultat négatif après avoir financé la mise en état des sols, l'aménagement des infrastructures publiques et des espaces verts, et les études pour un montant de 15,7 M€ mais hors financement du pôle culturel à 2,5M€).

Cela nécessite d'aller chercher des partenaires financiers et de construire en partie sur d'autres secteurs pour avoir un meilleur bilan financier.

Des sujets de discussion avec l'ABF et la DRAC

La suppression partielle des murs d'enceinte d'origine et postérieurs ainsi que l'érection de bâtiments repères fait l'objet d'une discussion avec l'ABF pour savoir ce qui sera permis.

Ce que vous en avez déjà dit

- Accord sur la nécessité de protéger le parc et le patrimoine historique et de lui donner une vocation culturelle.

Et si...

on implantait une nouvelle école dans la Livettaz ?

- Pourquoi sur le site de la Livettaz ?
- Quels arguments développer auprès de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) et de la DRAC (Direction régionale des Affaires Culturelles) sur le fait de fermer une partie du site pour l'école?
NB : Ces services ont plutôt émis un avis défavorable sur ce point.
- Où sur la Livettaz ?
 - Si on touche à la partie dédiée aux équipements, où planter ces équipements ?
 - Si on touche aux parties dédiées aux logements, où intégrer ces logements ?
- Quel sera le parcours des enfants pour se rendre à la cantine ?
- Comment gérer la question du stationnement en lien avec la dépose des enfants ?
- Quel impact cela pourrait-il avoir sur les ouvertures piétonnes imaginées (les secteurs d'écoles sont plutôt fermés généralement).

Secteur Chenavier

Une nouvelle place centrale à la croisée des quartiers

Dans le prolongement des galeries nord-sud, une nouvelle place urbaine et paysagère verra le jour au nord du site historique de la Livettaz, en contrepoint du parc situé au sud.

Au cœur de la commune de Bassens et en face du bâtiment des services généraux, elle deviendra une véritable place publique, un lieu de croisement pour les flux piétons et cyclistes. Cette place, ouverte vers le secteur de la Mairie, offrira des vues panoramiques sur les paysages proches et lointains.

Reliant les quartiers de la Livettaz, du Terraillet, de la Mairie et du Chef-lieu, elle constituera une nouvelle entrée majeure vers le site historique de la Livettaz.

Une histoire sanitaire et sociale à continuer

Le secteur Chenavier, situé à proximité de la Livettaz, est caractérisé par un tissu pavillonnaire existant. L'enjeu principal ici est d'intégrer de nouvelles constructions tout en conservant une partie du bâti existant et en répondant à une commande politique spécifique : la création d'une résidence pour personnes âgées.

La résidence, non médicalisée, devra comporter au moins 70 lits pour être éligible à des subventions. Ce projet est une excellente opportunité de perpétuer l'ADN de la commune de Bassens, historiquement tournée vers l'accueil des personnes fragiles, tout en l'intégrant pleinement à la vie du quartier.

La conception architecturale de la résidence propose des volumes multiples qui prolongent le tissu des maisons voisines. L'idée est de créer une ambiance où les résidents ont l'impression de continuer à vivre chez eux, avec des espaces partagés à différentes échelles : des terrasses-jardins pour quelques chambres, de petits jardins d'intimité et un jardin plus grand pour l'ensemble de la communauté.

Scénario en chiffres

- **Total nombre de logements :** 147 dont
 - 77 nouveaux logements
 - 70 logements dans la résidence personnes âgées
- **Total constructibilité :** 7 821 m²
- **Logements :** 7 821 m²
- **Nombre de places de stationnement :**
 - ratio 1 sans mutualisation: 108
 - ratio 1,3 sans mutualisation: 133
- **Espaces publics :** 2 646 m² (27 %)
- **COS sectoriel :** 0,79
- **COS hors espaces publics :** 1,08



Secteur Chenavier

À retenir sur l'aménagement Chenavier

- Une résidence sénior de 70 logements
- 77 nouveaux logements (jusqu'à R+4)
- 108 à 133 places de stationnement enterrées (1 à 1,3 pl./logement)
- Démolition partielle du mur d'enceinte pour donner sur la place publique en lien avec Livettaz
- 27 % d'espaces publics (2 646m²)

L'aspect financier

Ce scénario permet de dégager un résultat positif de 1,2 M€ après avoir financé la mise en état des sols, l'aménagement des infrastructures publiques et des espaces verts, et les études pour un montant de 2 M€.

Des sujets de discussion avec l'ABF et la DRAC

Ici également sont concernés les murs d'enceinte d'origine du site de la Livettaz. Des discussions sont en cours avec l'ABF au sujet de leur suppression.

Ce que vous en avez déjà dit

Bon accueil de la proposition d'aménager une place en entrée Nord de Livettaz, même si des interrogations subsistent sur les contours, la morphologie ou la surface de cette place.

Et si...

on implanterait une nouvelle école dans le secteur Chenavier ?

- Si l'école se fait à la place de la résidence sénior, où implanter celle-ci pour garder le maximum de proximité avec les services?
- En outre, le périmètre du secteur Chenavier pourrait être insuffisant pour accueillir le pôle scolaire et notamment un espace parking suffisant.
- Les écoles sont généralement clôturées : comment implanter l'école pour garder un lien entre ce secteur et la future place imaginée au nord de la Livettaz?
- Comment gérer la question du stationnement en lien avec la dépose des enfants ?

Secteur Plaine

Une densité raisonnable et désirable

Le secteur de la Plaine, une zone en grande partie à construire, est conçu comme un quartier plus dense mais durable et fortement connecté au reste du projet. Les lignes directrices sont la gestion des mobilités, la création d'axes structurants et la porosité des espaces.

Scénario en chiffres

- **Nombre de logements :** 326
- **Superficie du terrain :** 34 209 m²
- **Total constructibilité :** 31 160 m²
 - Logements : 21 369 m²
 - Bureaux et activités : 1 210 m²
 - Commerces et services : 891 m²
 - Equipements : 828 m²
- **Parking silo :** 6 863 m²
- **Espaces publics :** 11 539 m² (34%)
- **Nombre de places de stationnement :** 429 (ratio 1) / 538 (ratio 1,3)
- **COS sectoriel :** 0,91
- **COS hors espaces publics :** 1,37

Au-delà de l'emprise des nouvelles constructions, le sol reste en pleine terre, support des végétations naturelles, créant des îlots de fraîcheur.

Deux axes majeurs structurent ce secteur :

- Le premier est le prolongement de l'Allée des Platanes, un axe historique qui est étendu jusqu'aux jardins familiaux, créant une colonne vertébrale pour le nouveau quartier.
- Le second est le prolongement des deux galeries de Livettaz, non pas formellement, mais comme des rues intérieures qui traversent le parc et irriguent la Plaine.

Un belvédère, situé en lisière du quartier, mettra en scène les jardins familiaux jusqu'ici dissimulés, révélant ainsi tout le potentiel social et collectif de ce site. Ce belvédère accueillera des mobilités douces et le futur projet de GR96.

La gestion de la voiture est un point central. Un parking silo est positionné stratégiquement à l'entrée du quartier, près du rond-point, pour capter la majorité des besoins en stationnement du secteur et d'une partie de Livettaz.

Cette décision vise à créer un quartier que l'on sillonne à pied, où la voiture est limitée au strict nécessaire.



Secteur Plaine

Composition urbaine et espaces publics

La composition des îlots (environ 326 logements) suit la même logique de qualité que pour le reste du projet : des hauteurs variables pour offrir des vues diversifiées, des appartements traversants, et la possibilité de créer des terrasses-jardins. Une innovation importante est la création de venelles traversantes au cœur des îlots, qui pourraient rester ouvertes au public en journée, garantissant une porosité totale du quartier.

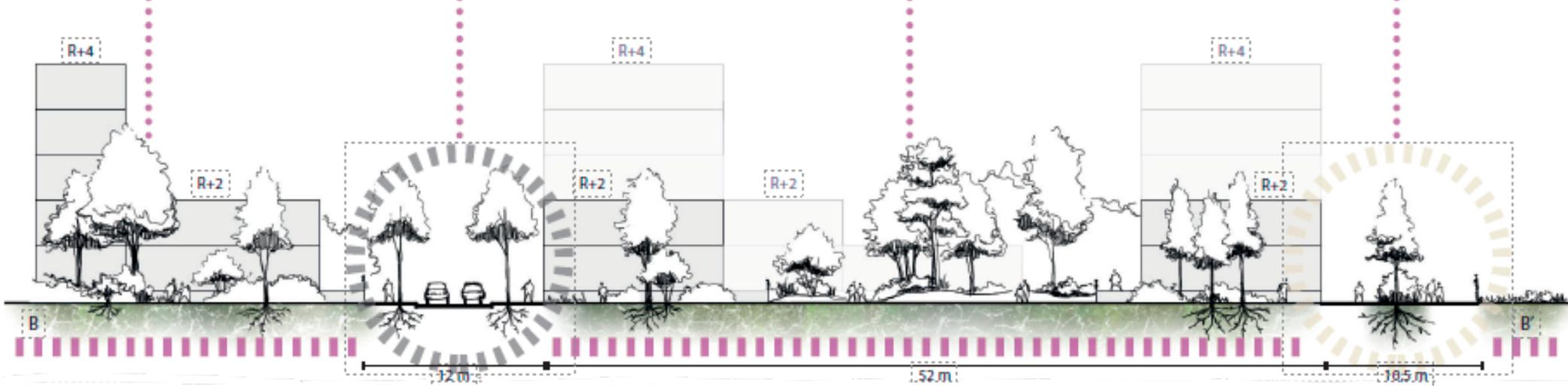


Cheminement doux en intérieur d'îlot

Voirie de desserte rue de la Plaine

Cheminement doux en intérieur d'îlot

Conduite douce Belvédère de Bassens

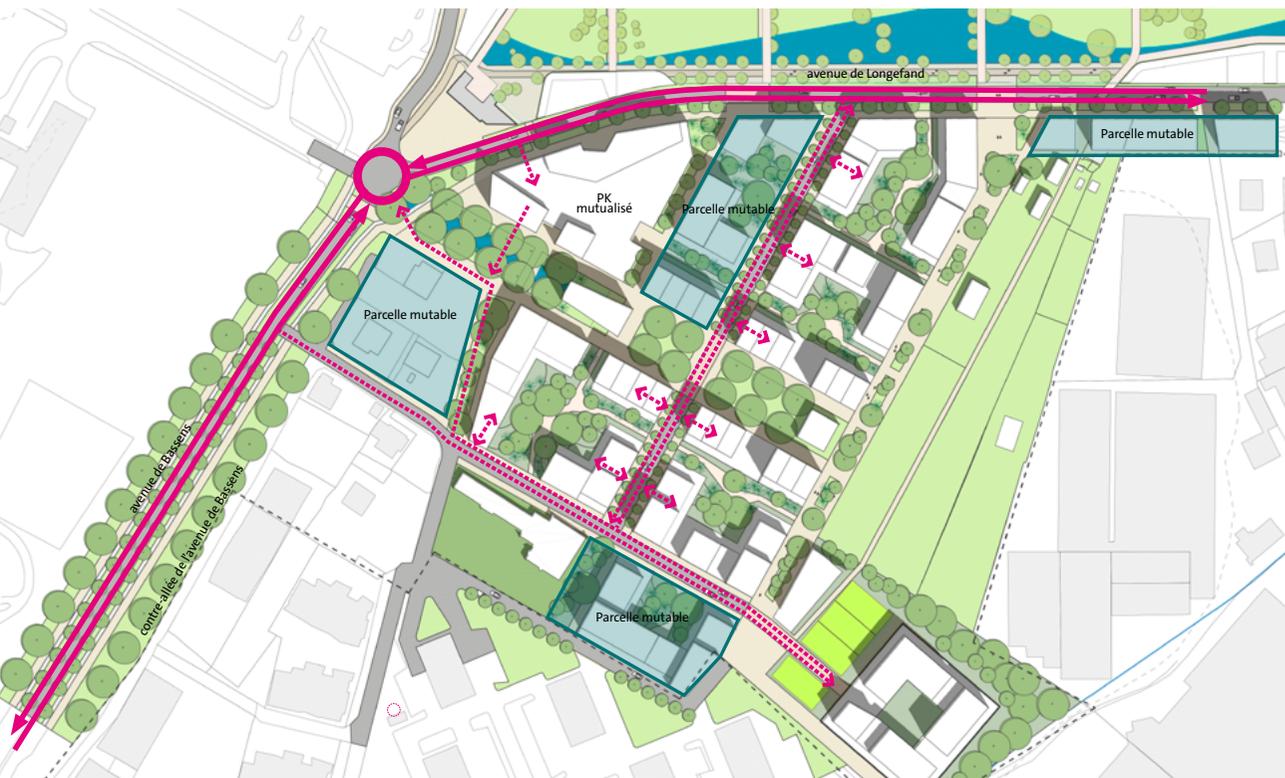


Secteur Plaine

Accessibilité

Deux axes majeurs structurent ce secteur et les mobilités douces :

- Le prolongement de l'allée des Platanes, un axe historique qui est étendu jusqu'aux jardins familiaux.
- Le prolongement des deux galeries de Livettaz, non pas formellement, mais comme des rues intérieures qui traversent le parc et irriguent la Plaine.



Les parcours mobilités douces



Secteur Plaine

À retenir sur la Plaine

- 326 nouveaux logements (jusqu'à R+4 et 1 bâtiment en cœur d'îlot à R+5)
- Des équipements (maison des associations, crèche, city stade) + des activités économiques et commerciales en RDC
- Besoin estimé 429 à 538 places de stationnement (1 à 1,3 p/log)
- Possibilité de faire 359 places de stationnement sous les emprises des bâtis pour laisser plus de pleine terre (mais ne répond pas au besoin)
- Parking silo de 373 places qui pourrait aussi répondre en partie aux besoins de Livettaz
- Limitation des circulations dans le quartier (desserte habitants privilégiée pour accès aux parkings)
- 34% d'espaces publics (11 539 m²) : Traversées en mobilité douce + lien GR96 + cœurs d'îlots en pleine terre et végétalisés

L'aspect financier

Ce scénario permet de dégager un résultat positif de 4,4 M€ après avoir financé la mise en état des sols, l'aménagement des infrastructures publiques et des espaces verts, et les études pour un montant de 5,5 M€ (hors financement maison des associations et crèche pour 1,6 M€).

Ce que vous en avez déjà dit

Sur l'intention d'urbaniser le secteur de la plaine :

- Incompréhensions sur l'urbanisation partielle du terrain de football, la densification du secteur et le déplacement des deux écoles.
- Volonté de travailler sur le calme et l'apaisement sur la Plaine (comme sur la Livettaz) qui peut être difficilement compatible avec la densification.

Sur le sujet des mobilités :

- Crainte importante liée à l'impact de la densification sur l'intensification du flux routier, notamment sur l'avenue de Bassens et sur la rue centrale.
- Inquiétudes sur l'intensification des flux routiers nord-sud sur l'avenue de Bassens.
- Demande de précisions sur les perméabilités dessinées entre le parc de la Livettaz et le secteur de la Plaine, les traversées piétonnes, le traitement de l'avenue de Longefand.

Sur le sujet des services, commerces et de la santé :

- Proposition pour des services, des commerces et des activités de santé à proximité des lieux d'habitation pour répondre notamment au vieillissement de la population (boulangerie, médecins, etc).

Et si...

on conservait et rénoverait l'école de la Plaine ?

- Faut-il rénover les 2 écoles (maternelles + élémentaire) ou en construire une nouvelle sur ce secteur ?
- Que devient le stade de Longefand sur le tènement duquel sont prévus 138 logements ?
- Si on rénove l'école élémentaire pour la conserver, où implanter la maison des associations qui était projetée à cet endroit ?
- Idem pour l'école maternelle, si on la rénove pour la conserver, où construire les 68 logements qui étaient projetés sur ce site ?
- Quel impact sur le projet de mobilité imaginé sur le secteur ?
- Comment gérer les mobilités des enfants pour se rendre à la cantine ?

Secteur Chef-lieu

Créer une nouvelle vie de quartier et valoriser le patrimoine

Le secteur du Chef-Lieu, autour de l'église historique, est considéré comme le cœur battant originel de la commune.

Scénario en chiffres

- **Nombre de logements :** 64
- **Superficie du terrain :** 8 868 m²
- **Total constructibilité :** 4 130 m²
- **Logements :** 4 130 m²
- **Nombre de places de stationnement :** 83 (avec ratio 1,3)
- **Surfaces parkings :** 2 155 m²
- **Espaces publics :** 2 284 m² (26%)
- **COS sectoriel :** 0,47
- **COS hors espaces publics :** 0,63

L'intention de départ est de donner plus d'épaisseur, plus de vie en face de l'église. Actuellement, celle-ci tourne le dos au reste de la commune. Le projet propose donc d'intensifier le tissu de logements en face de l'église, jusqu'à l'espace Colombe, pour créer une vie de quartier plus permanente et réactiver ce patrimoine historique par une nouvelle dynamique urbaine.

Le terrain derrière l'espace Colombe ne sera pas urbanisé pour éviter d'éventuelles nuisances aux nouveaux habitants mais sera consacré à un jardin collectif.

En parallèle, le paysage est considéré comme un préalable ainsi que la préservation, mais également l'amplification de nombreux espaces naturels. Il y a une volonté de créer une entrée de ville depuis Saint-Alban-Leyse en agrandissant les jardins partagés, et de relier le secteur du Chef-lieu à la Mairie par un aménagement paysager.



Les parcours mobilités douces



Secteur Chef-lieu

À retenir au Chef-lieu

- 64 logements (R+1 à R+3)
- 83 places de stationnement semi-enterrées
- Renforcement des mobilités douces du secteur
- Création d'un jardin collectif
- 26% d'espaces publics (2 284m²)

L'aspect financier

Ce scénario permet de dégager un résultat positif de 800 k€ après avoir financé la mise en état des sols, l'aménagement des infrastructures publiques et des espaces verts, et les études pour un montant de 1,05 M€.

Ce que vous en avez déjà dit

- Inquiétudes sur les difficultés de circulation sur la rue de l'Église qui risquent d'être amplifiées avec l'urbanisation en cours et future.
- Interrogations similaires sur la rue Centrale et son devenir.
- Interrogations sur l'intensité urbaine et paysagère au Chef-lieu (son ampleur, son positionnement, le devenir des espaces verts) et les différentes liaisons (voiture, cycliste, piéton) des secteurs urbanisés avec le reste de la commune.

Et si...

on ne construirait pas le pôle scolaire dans le secteur Chef-lieu ?

Quels programmes peuvent être utiles aux habitants et futurs habitants du Chef-lieu dans un contexte d'intensification urbaine et paysagère ? Des hébergements de randonneurs (proximité du GR96), des commerces de proximité, ... ?

**Améliorer
les conditions d'accès,
une nécessité**



Le diagnostic

Sur la période 2022/2025, Grand Chambéry, le département de la Savoie et la commune ont mené une étude portant sur l'amélioration des mobilités au cœur de la commune de Bassens, en particulier sur l'amélioration des RD8 et RD8E.



Un réseau routier actuellement saturé aux heures de pointe

Les enquêtes de circulation indiquent notamment :

- Plus de 2000 véhicules à l'heure de pointe du matin et plus de 2300 à l'heure de pointe du soir empruntent l'avenue de Bassens entre les deux giratoires d'entrée de ville.
- Plus de 3300 véhicules franchissent le giratoire de la VRU à l'heure de pointe du soir.
- Le carrefour giratoire de Longefand (entrée de l'hôpital) est saturé à l'heure de pointe du soir et bloque l'entrée de ville depuis la VRU (photo ci-contre).
- 1400 véhicules à l'heure de pointe du soir empruntent l'avenue de Longefand et l'avenue de Bassens en direction de Saint-Alban-Leysse.
- Le carrefour de la rue de l'Église concentre de nombreuses difficultés (quais bus non accessibles, saturation, étroitesse des trottoirs, ...).



Des réseaux cyclable et piéton incomplets

Le réseau cyclable est composé d'aménagements variés (pistes, bandes, contre-allées, traversées de parking) et discontinus.

L'accès en mode actifs (marché, vélo..) au chef-lieu, la liaison vers Saint-Alban et la zone commerciale du Pradian présentent des difficultés importantes.

Les franchissements des deux giratoires de l'avenue de Bassens sont inadaptés aux usagers « non aguerris ».

Des transports en commun attractifs dans la zone de projet

Le secteur concerné par l'étude urbaine bénéficie d'une très bonne desserte par la ligne Chrono D du réseau Synchro (1 bus toutes les 10 minutes en heure de pointe).

L'ensemble des secteurs dont l'urbanisation est envisagée est situé à moins de 400 mètres d'un arrêt de bus.

L'arrêt «Bassens Centre» n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et doit être modernisé.



Les enjeux

Répondre à la hausse prévue de déplacements

Les projets de développement envisagés et ceux initiés dans un périmètre proche (Chef-lieu, route de Verel) vont accroître à terme la population d'environ 3000 habitants.

Au regard des habitudes de mobilités des Bassinots ces volumes pourraient représenter une hausse de 15 à 20% de trafic sur l'entrée de ville de Bassens.

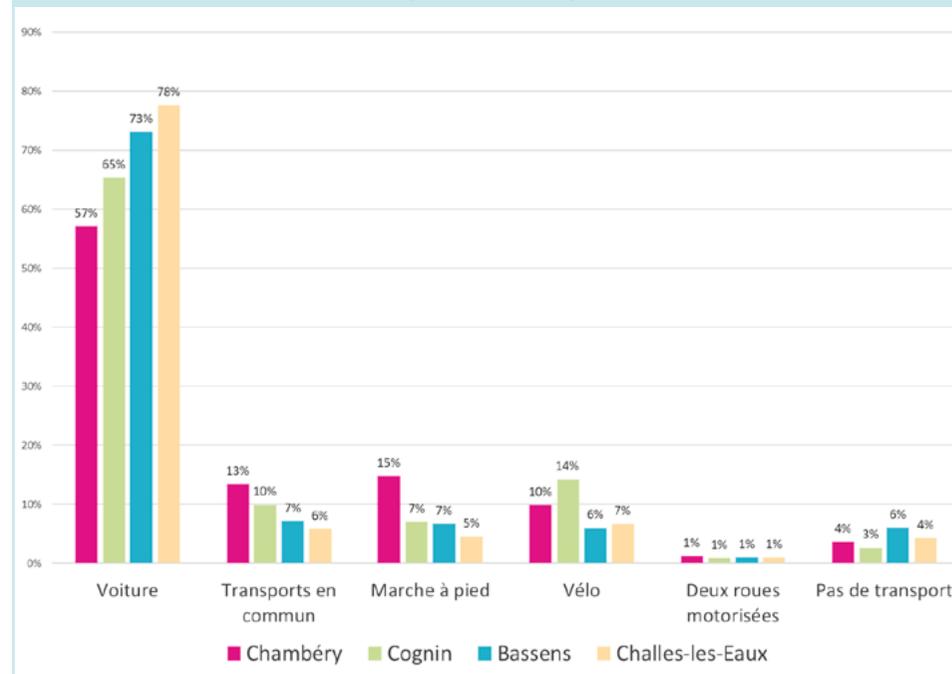
Il y a là un enjeu essentiel de promotion des modes alternatif à l'automobile pour les habitants d'aujourd'hui et de demain.

Encourager les modes actifs, c'est développer à proximité :

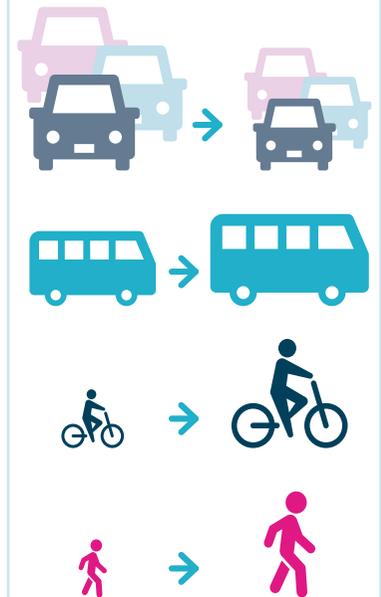
- Des équipements publics
- Des commerces et services
- De nouveaux espaces récréatifs (parcs, aires de jeux, ...)
- Des logements et des arrêts de bus

Comparaison des parts modales sur les déplacements domicile < > travail

(source Insee 2022)



Équilibrer la part des différents modes de transports



Développer les modes alternatifs à l'automobile

Plus de 50% des actifs Bassinots ayant un emploi travaillent soit sur la commune, soit sur une commune limitrophe de Bassens. Pourtant 73% d'entre eux utilisent leurs voitures pour se rendre au travail.

La part des actifs Bassinots qui utilisent le vélo est de 6%. Ce taux est inférieur à celui des habitants de Challes-Les-Eaux (7%) pourtant plus excentrés dans l'agglomération. Elle est également

plus de deux fois inférieure à la part de cyclistes chez les actifs de Cognin (14%).

Un accroissement de la part des transports en commun (7% aujourd'hui) et de la marche à pied (7% également) semble crédible au regard des qualités des sites à urbaniser : proximité des pôles de commerces (Pradian), sites globalement plats, qualité de la desserte en transport en commun, ...

Les pistes... de solutions

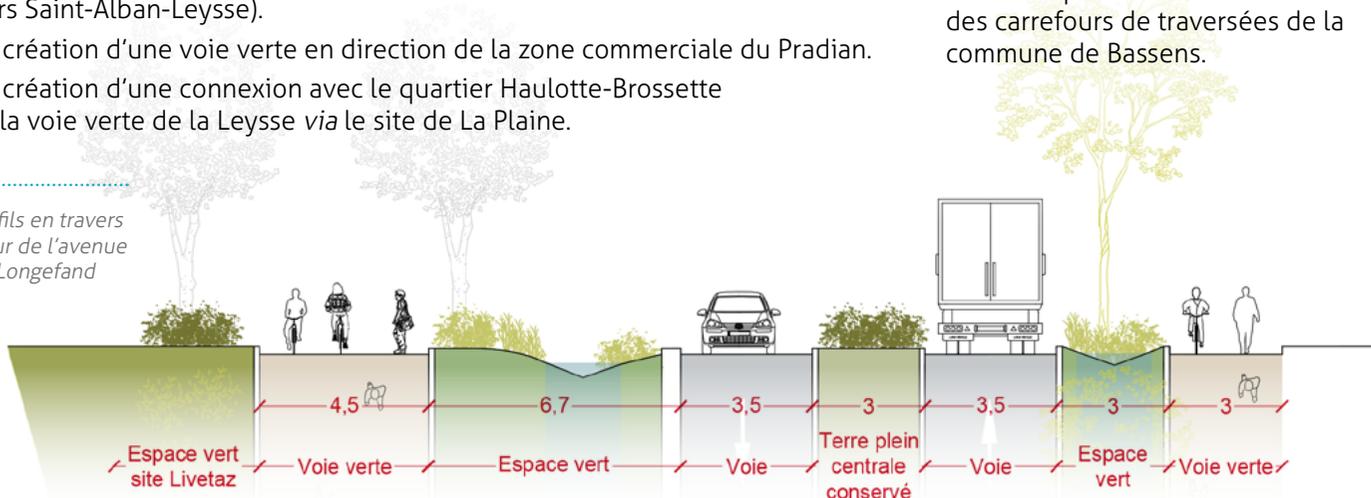
Construire des réseaux cyclable et piéton performants

Le projet de réaménagement des RD8 (avenue de Bassens) et RD8E (avenue de Longefand) prévoit la création d'un réseau de pistes cyclables permettant de connecter les différents quartiers de la commune et d'irriguer les sites du projet urbain. Ces aménagements doivent permettre aux futurs habitants de privilégier les modes actifs pour de nombreux déplacements. Ils doivent également permettre aux automobilistes d'aujourd'hui de réinterroger leurs habitudes de déplacements.

L'armature du réseau cyclable prévoit notamment :

- La finalisation du projet de sécurisation du giratoire de Mérande (anneau cyclable et piéton).
- La création d'une voie verte en rive nord de l'avenue de Mérande.
- La sécurisation du carrefour giratoire de Longefand.
- La création *via* le site de la Livettaz d'une piste cyclable en direction du Chef-lieu et d'une autre en direction de la rue du Peney (liaison vers Saint-Alban-Leyse).
- La création d'une voie verte en direction de la zone commerciale du Pradian.
- La création d'une connexion avec le quartier Haulotte-Brossette et la voie verte de la Leysse *via* le site de La Plaine.

Profils en travers futur de l'avenue de Longefand



Fluidifier le giratoire Longefand

Ce giratoire est aujourd'hui saturé et devra être emprunté demain pour accéder en entrée et en sortie à chacun des sites du projet urbain. Il doit être réaménagé pour jouer ce rôle et garantir la fluidité des axes structurants, supports notamment des échanges VRU <-> Bassens et des lignes de bus.

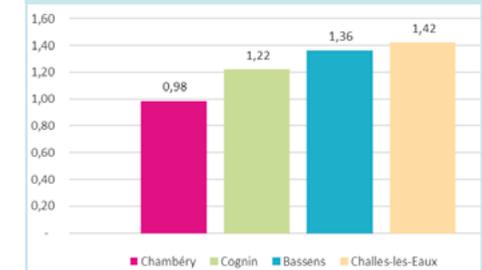
Prioriser les transports en commun aux carrefours

Il est proposé que la ligne Chrono D devienne prioritaire sur l'ensemble des carrefours de traversées de la commune de Bassens.

Éviter l'usage « systématique » de la voiture individuelle grâce à l'urbanisme

- Offrir en pied d'immeuble un stationnement cycle sécurisé, confortable et adapté à la diversité des cycles (VAE, vélocargo, ...).
- Développer les services aux cyclistes (stationnement visiteurs, jalonnement, ...).
- Mettre à distance l'offre de stationnement des véhicules motorisés par rapport aux logements : parking silo déportés et mutualisés.
- Développer l'autopartage.
- Etc.

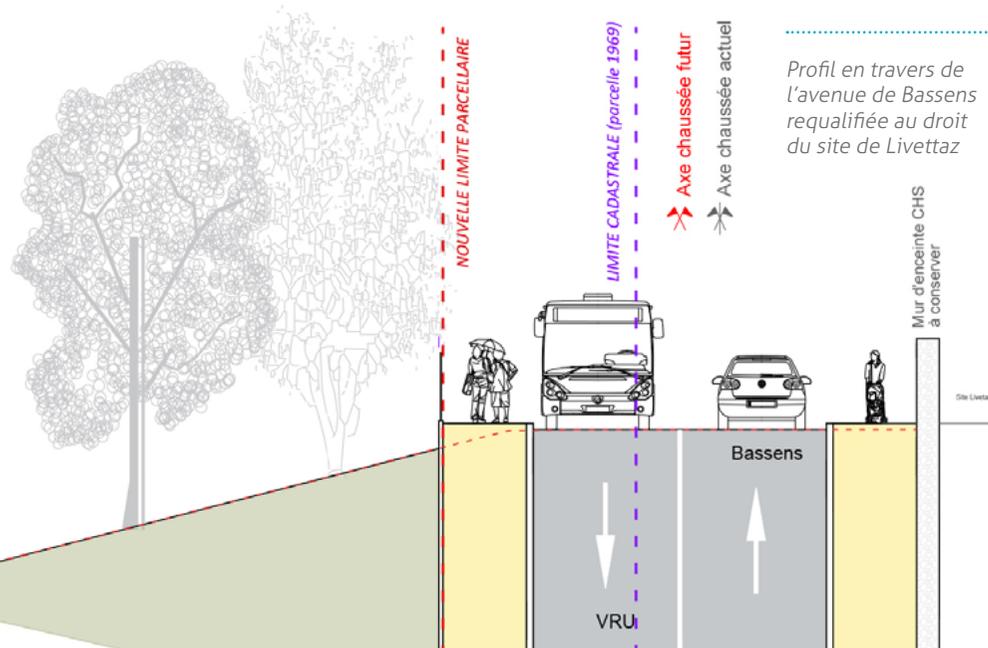
Taux de motorisation des ménages (source Insee 2022)



Étude de faisabilité de l'amélioration des RD8 et RD8E

Les esquisses du projet de requalification des voiries, présentant notamment le développement des pistes cyclables, sera présentée en détails lors des ateliers de concertation du projet Livettaz.

Les pistes... de solutions



Profil en travers de
l'avenue de Bassens
requalifiée au droit
du site de Livettaz

Améliorer l'accessibilité du Chef-lieu en modes actifs

Le Chef-lieu concentre de nombreux pôles attractifs mais son accessibilité est contrainte depuis le reste de la commune, notamment en mode actif. La commune souhaite remédier à cette situation en développant les actions suivantes :

- L'aménagement de trottoirs confortables sur l'avenue de Bassens entre le giratoire Longefand et le Chef-lieu.
- La sécurisation et la modernisation de l'arrêt de bus « Bassens centre ».
- La création d'une voie verte entre le chemin de la ferme, la route de Verel (équipements sportifs) et Saint-Alban-Leyse
- La création de cheminements pour les modes actifs entre l'avenue de Bassens et le secteur Mairie et Église.
- La création de chaucidouss sur les voies du coteau (route de Saint-Saturnin, rue George Lamarque, ...).

— 2 — 3,25 — 3,25 — 2 —
— Trottoir — Voie — Voie — Trottoir —

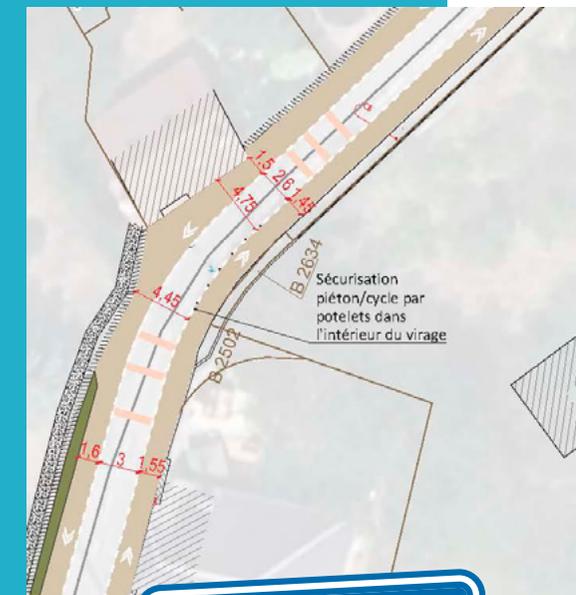
Zoom du futur arrêt de bus « Bassens Centre » au droit du bassin de rétention



Étude de faisabilité des solutions d'accès au chef-lieu

Les esquisses du projet de Chaucidouss sur les voies du coteau seront présentées pour évaluation et recueil des avis de citoyens lors de la concertation.

Extrait de l'esquisse des Chaucidouss





Rendez-vous
mercredi 29 octobre
ou samedi 8 novembre
pour participer à la concertation
sur le Grand Livettaz

www.bassens-savoie.fr

